



CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ARBORISTE ÉLAGUEUR - NIVEAU 4



Le tarif

DÉBOUCHÉS

- Employé comme grimpeur-élagueur dans une entreprise d'élagage ou dans une entreprise de travaux paysagers ayant diversifié ses activités
- Employé dans le service espaces verts d'une collectivité
- Création d'entreprise

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit de la possession d'un des diplômes suivants : BP IV Aménagement Paysager, BP RCF, Bac Pro Aménagement Paysager ou Bac Pro Forêt
- Soit, sur décision du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent et de spécialité voisine
- Et de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme ou de l'équivalent de deux années à temps plein dans un autre emploi et le niveau de l'un des diplômes cités plus haut.
- Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de positionnement organisées par le centre

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature, de tests de positionnement, d'aptitude physique et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible (Conseil Régional, Pôle Emploi ...) selon la réglementation en vigueur
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par la région, Pôle Emploi, Transition Pro, le CPF et les organismes concernés selon la réglementation en vigueur
- Les EPIs et matériels spécifiques sont tout ou partiellement financés (ou à la charge du candidat suivant les cas)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du diplôme sera en capacité de maîtriser:

- Les connaissances scientifiques liées aux arbres pour réaliser une intervention raisonnée
- Les connaissances pratiques afin de réaliser, organiser et gérer une intervention de taille, de démontage en tenant compte des contraintes du chantier
- Les connaissances pour entretenir le matériel et les EPI

Le taux de réussite est de 100% (2022). Le taux d'insertion professionnelle globale est de 95%
Le taux de satisfaction est de 97,62%

Formation accessible aux hommes et aux femmes

Le métier de grimpeur élagueur nécessite d'excellentes aptitudes physiques

La formation est ouverte en priorité à des personnes en reconversion motivées par les travaux paysagers.

Les demandes sont traitées dans le mois et les convocations envoyées après l'entretien et les tests de positionnement



La restauration est possible au centre.

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION
ARBORISTE ÉLAGUEUR

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION //

Durée de la formation

- Au total : 9 mois d'octobre à juin
- Au centre de formation : 580 heures réparties sur 17 semaines
- En entreprise : 19 semaines

La formation en centre débute en octobre et se termine en juin avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 4 ou 5 semaines.

CONTENU DE LA FORMATION //

Les travaux pratiques sur le terrain représentent 50 % de la durée totale de la formation. Ils ont lieu dans des contextes réels de chantier encadrés par des professionnels.

Elle est composée de 3 capacités :

→ **UC 1 : Définir une stratégie d'intervention**

- Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
- Élaborer un plan d'intervention

→ **UC 2 : Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail**

- Utiliser des techniques d'accès au houppier
- Se déplacer dans l'arbre

→ **UC 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres**

- Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
- Réaliser des opérations de suppression

ÉVALUATION / VALIDATION //

Certificat de spécialisation : CS « Arboriste Élagueur », certificat national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de :

- 3 UC (Unité Capitalisable) : 2 UC techniques, 1 UC pratique

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 3 UC qui composent ce diplôme et ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants :

- Validation du certificat valant CACES R486 (nacelle)
- Validation du SST
- Validation du GSA (Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre)

Infos : <http://chateaufarine.educagri.fr/dossiers-dinscription.html>

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

Intervention de nombreux professionnels de l'arboriculture ornementale dans l'ensemble des modules.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces arborés urbains et ornementaux.

L'entreprise qui accueille un stagiaire doit justifier d'une responsabilité civile professionnelle contractée en lien avec l'activité d'élagage.



Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées restent acquises après la date de validation de la première UC pour une durée de 5 ans.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA Chateaufarine
10, rue François Villon
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter Virginie Parrenin au 03 81 41 96 40. Un registre d'accessibilité est disponible à l'accueil

